Important : Mur privatif/ séparatif voisin

Par Sam93

Bonjour ,

Je souhaite faire construire un mur privatif entre ma maison et celle de ma voisine.
Celui ci sera sur mon terrain et à mes frais .

Une DPA a été déposée .
La mairie de mon domicile m informe que je devrais effectuer un ravalement du côté du voisin également.
Suis je obligé ? Nous ne sommes pas en bon terme ?
Nous essayons de faire en sorte d'être en règle juridiquement .
Merci pour votre support .
Cdt

Par morobar

Bonjour,
Vous devez effectivement enduire le mur coté voisin.
Pas question de laisser un mur de parpaings bruts coté voisin.
Soit vous avez l'accord du voisin pour passer chez lui soit vous demandez au maçon d'enduire au fur et à mesure.

Par Sam93

Merci pour votre retour .
Dites moi l obligation est d enduire le mur seulement pas de le peindre ?

Par morobar

Oui uniquement un enduit.

Par Sam93

Merci pour votre aide

Par AGeorges

Soit vous avez l'accord du voisin pour passer chez lui soit vous demandez au maçon d'enduire au fur et à mesure

... soit vous laissez un espace pour passer derrière le mur en bordure de votre terrain.

Comme ça, vous n'aurez rien à demander au voisin.

Par Sam93

Oui merci . Nous allons essayer d'être courtois malgré tout ..
Merci à vous .

Par AGeorges

En plus, l'enduit initial peut demander de l'entretien au fil du temps. 'Enduire au fur et à mesure' ne fonctionne qu'au moment de la construction. Pas après !

Par morobar

Bjr,
soit vous laissez un espace pour passer derrière le mur en bordure de votre terrain.
Impossible.
Le mur est construit soit en limite soit à 3m.